

CHARTRE DE LA «BATUCASOL » (BATUCADA DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 31)

Introduction

Dans tout ce qui suit et dans un souci de clarté pour la lecture, on utilisera le terme "Solidaires 31" pour "Union Syndicale Solidaires 31". On rappelle que l'Union Syndicale Solidaires 31, c'est plus de 30 syndicats départementaux (ou sections syndicales) qui regroupent près de 4000 adhérent-es. Elle regroupe des syndicats de différentes branches d'activité tout aussi bien du secteur public que du secteur privé ou encore associatif. C'est l'outil interprofessionnel pour faire converger nos luttes et nos résistances.

Cette charte a pour objectif de définir les valeurs, les objectifs et les modalités de fonctionnement de la batucada de Solidaires 31, appelée Batucasol. La Batucasol a été créée au début des années 2000. Aujourd'hui il est important de formaliser cette charte par un support écrit de référence pour tout.es celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans ce collectif, de façon continue ou plus ponctuelle.

La Batucasol inscrit son fonctionnement dans les principes d'autogestion. Ses membres doivent respecter des règles de relations reposant sur le respect, l'entraide et la solidarité.

Article 1 : Solidaires 31 et la Batucasol

La Batucasol est une émanation de Solidaires 31, en ce sens la Batucasol n'est pas une structure indépendante. Elle respecte et fait vivre les buts, les valeurs, les stratégies de Solidaires 31 dont l'organe directeur est l'Assemblée Générale de Solidaires 31 qui a lieu une fois par mois. La Batucasol est un groupe musical de percussion dont le but donné par Solidaires 31 est de faire entendre et d'amplifier les revendications de Solidaires 31 dans l'espace public lors des manifestations ou rassemblements. Pour Solidaires 31, l'intérêt de la Batucasol est de porter des slogans en musique tels qu'ils sont véhiculés par l'ensemble des militant-es de Solidaires 31, les valeurs fondamentales telles que : l'antiracisme, le féminisme, l'antifascisme, la lutte contre les LGBTQIphobies, l'anticapitalisme, l'anti-impérialisme, l'écologie, la lutte contre toutes les exclusions.

La Batucasol est composée de militant-es syndiqué-es et de sympathisant-es. Elle représente notre Union Syndicale dans son ensemble lors des sorties publiques qu'elle effectue.

Solidaires 31 en assume les aspects financiers et logistiques : un professeur-coordonateur (maître de batterie), des instruments, des locaux de stockage et de répétition, des moyens logistiques autres.

Une commission interne à la Batucasol, composée de membres syndiqués proposés par leur syndicat d'appartenance, se réunit plusieurs fois par an, notamment pour travailler et présenter le budget annuel qui doit être validé et voté par l'AG des syndicats.

Les demandes pour intégrer la Batucasol sont à envoyer à l'adresse mail de la commission interne (commission_batucasol-request@framagroupes.org) ou bien à exprimer directement à un membre de cette commission. La commission fait le lien avec le bureau de Solidaires 31, sur la vie de la Batucasol, ainsi que sur les sollicitations militantes extérieures.

Article 2 : Autogestion et Logistique

- Le maître de batterie engagé par Solidaires 31 est responsable de l'aspect musical et pédagogique de la Batucasol. Il est rémunéré par Solidaires 31 et donc sous sa responsabilité. Il ne peut être perturbé dans l'exercice de sa fonction pédagogique lors des représentations et répétitions.
- Le groupe de communication Signal "Batucasol" est administré par la commission interne.
- La gestion du camion incombe à Solidaires 31, seules les personnes syndiquées pourront le conduire.
- Le chargement et déchargement des instruments incombe aux membres de la Batucasol.
- L'inventaire et l'entretien des instruments seront effectués lors des répétitions. Chacun.e doit respecter les instruments appartenant à Solidaires 31 qui ne peuvent être empruntés.
- L'achat d'instruments sera décidé collectivement en fonction du budget disponible et effectué par un membre de la Batucasol.
- Les demandes d'interventions formulées à la Batucasol seront transmises au bureau de Solidaires 31 qui fera un retour de sa décision à la commission.
- Pour les participant.es non-syndiqué.es, une participation aux consommables est la bienvenue.
- Le port de protections auditives est fortement recommandé, Solidaires 31 décline toute responsabilité en cas de non respect.

Article 3 : Gestion des conflits

Il est essentiel que les relations entre les participant.e.s soient basées sur le respect, l'entraide, la solidarité.

Les désaccords étant inhérents à tout groupe, ils peuvent s'avérer productifs s'ils se font dans le respect de l'autre et de sa parole (temps et tour de parole). On peut critiquer une position, une décision, mais pas une personne.

Il n'est pas accepté les injonctions, les insultes, les dénigrements, les intrusions concernant la vie privée, toute forme d'agression verbale ou physique.

La critique doit être argumentée, elle ne doit pas blesser ni être prise comme un affront personnel.

Lorsque des décisions sont prises, la responsabilité est collective, et non celle d'un individu.

La commission interne peut être sollicitée par tout membre de la Batucasol en difficulté.

- Elle peut organiser en son sein une cellule de médiation dans un rôle de régulation.
- Elle favorise la circulation de la parole, l'écoute de l'autre , afin de trouver une issue satisfaisante pour chaque partie.
- Sans issue favorable il pourra être fait appel à un intervenant extérieur, un membre de l'un des syndicats de Solidaires 31 ou un membre du bureau de Solidaires 31.

En cas d'échec des tentatives de médiation, en dernier recours, une suspension temporaire ou définitive de la participation à la Batucasol pourra être envisagée. De même en cas de non respect des valeurs de Solidaires 31.

Toute personne concernée par l'éventualité d'une sanction peut présenter toutes les observations qu'il-elle considère utiles et peut être assisté-e de la personne de son choix. Toutes les modalités de recours sont envisageables dans la mesure où les décisions ne sont pas irrévocables.

Article 4 : Modification de la charte

La charte peut être modifiée, si besoin en fonction de l' évolution de la Batucasol, par la commission qui devra se réunir afin d'échanger pour pouvoir porter des modifications. Cette charte sera présentée pour validation lors d'une AG Solidaires 31.

Cette charte sera portée à la connaissance, acceptée et signée par l'ensemble des participant-es de la Batucasol, syndiqué-es ou sympathisant-es dès lors qu'ils manifestent le souhait d'y participer. Chacun-e s'engage à la respecter et à la faire respecter.

A Toulouse, le 07 février 2026